

DÉPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

**Syndicat d'Innovation et de Valorisation de
Guadeloupe**

Comité syndical du 10 mai 2021 (*lère
séance*)

Séance d'Installation Délibération No
COMSY2021-05-10/01

**OBJET : Installation du Comité syndical du Syndicat d'Innovation et de Valorisation de
Guadeloupe mandature 2021-2026 - Tableau du Comité syndical**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 10 mai à 15h15, le Comité syndical du Syndicat
d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe, dûment convoqué par plus d'un tiers des
délégués titulaires s'est réuni à l'hôtel Arawak du Gosier, sous la Présidence du doyen d'âge.

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL: 13 délégués titulaires et 5 délégués
suppléants

MEMBRES EN EXERCICE : 13 délégués titulaires et 5 délégués
suppléants

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : Treize
(13)**

M. Teddy BARBIN (*titulaire*), Mme Maguy CELIGNY (*titulaire*), M. Denis CORNEILLE (*titulaire*),
M. Cédric CORNET (*titulaire*), Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO (*titulaire*), M. Michel
HOTIN (*titulaire*), M. Fabrice JASARON (*titulaire*), M. Olivier MOUNSAMY (*titulaire*), M.
Bernard PANCREL (*titulaire*), Mme Élodie PITON (*titulaire*), M. Pierre PORLON
(*titulaire*), Mme Nicole SINIVASSIN (*titulaire*), M. Loic TONTON (*titulaire*).

SUPPLÉANTS PRÉSENTS NON VOTANTS : Deux (2)

Mme Sandra MANETTE (*suppléante*), M. Jean-Claude
NELSON (*suppléant*).

**DÉLÉGUÉS ABSENTS AYANT DONNÉ
PROCURATION : Zéro (0) DÉLÉGUÉS
ABSENTS: Trois (3)**

M. Christian BAPTISTE (*suppleant*), Mme Myriam BROSIUS (*suppléante*), M. Daniel MOUSTACHE (*suppléant*),

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :
Zéro (0)

Ont été désignées secrétaire de séance : Mmes Nicole SINIVASSIN (*titulaire*) et Mme Maguy CELIGNY (*titulaire*).

Le quorum requis étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

COURRIER ARRIVÉ

LE : Vu le Code électoral ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

12 MAI 2021

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19; ISPREFECTURE DE **POINTE A-PITRE**

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19; Vu l'Arrêté no 971-2021-04-29-00006-SG/DCL/SLAC du 29 avril 2021 portant création du syndicat mixte ouvert dit "à la carte" dénommé "syndicat d'innovation et de valorisation de Guadeloupe" ou "SINNOVAL Guadeloupe" compétent en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert dit "à la carte" dénommé "syndicat d'innovation et de valorisation de Guadeloupe" ou "SINNOVAL Guadeloupe" en vigueur ;

Vu les délibérations des membres du SINNOVAL portant sur la désignation des délégués ;

Considérant que les délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du SINNOVAL, par membre et par ordre alphabétique, sont :

► Ont été désignés délégués par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre :

TITULAIRES (5)

• M. Denis CORNEILLE

i M. Fabrice JASARON

• M. Olivier MOUNSAMY . Mme Élodie PITON . M. Pierre PORLON

SUPPLÉANTS (2)

• Mme Sandra MANETTE

• M. Daniel MOUSTACHE

> Ont été désignés délégués par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant :

TITULAIRES (6) . M. Teddy BARBIN . M. Cédric CORNET

M. Michel HOTIN

M. Bernard PANCREL – Mme Nicole SINIVASSIN

• M. Loïc TONTON

SUPPLÉANTS (2)

M. Christian BAPTISTE

. Mme Myriam BROSIUS

Ont été élus délégués par la Région Guadeloupe :

TITULAIRES (2) - Mme Maguy CELIGNY

• Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

SUPPLÉANT (1)

- M. Jean-Claude NELSON

Après exposé du Président de séance et après débat, le Comité syndical votant à l'unanimité :

DÉCIDE:

ARTICLE 1: De prendre acte des éléments et de les retranscrire dans le tableau joint en annexe.

.

TITULAIRES (13)

M. Teddy BARBIN Mme Maguy CELIGNY

.

M. Denis CORNEILLE

M. Cédric CORNET

- Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

- M. Michel HOTIN

- M. Fabrice JASARON

- M. Olivier MOUNSAMY

- M. Bernard PANCREL

Mme Élodie PITON

- M. Pierre PORLON . Mme Nicole SINIVASSIN . M. Loïc TONTON

SUPPLÉANTS (5)

- M. Christian BAPTISTE

Mme Myriam BROSIUS

- Mme Sandra MANETTE

- M. Daniel MOUSTACHE

M. Jean-Claude NELSON

ARTICLE 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

COURRIER ARRIVÉ LE:

Le Président de salle

12 MAI 2021

ONNI.
ALON

sisation

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Denis CORNE

adno
/0japany

-
-
-

Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre; Notifié aux Présidents de la CANGT, de la CARL et de la Région Guadeloupe ; Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre; Téléphone : 05 90 81 45 3; Télécopie : 05 90 81 96 70; Courriel : greffe.ta-hasse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.